

SEANCE DU 30 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le lundi trente janvier à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain DRICOURT, Maire, après avoir été légalement convoqué (convocation du 24 janvier 2017).

Présents : DRICOURT Alain, SALLEZ Michel, PRUDHOMME Damien, ROBBIQUE Catherine, PERRIN Arnaud, PAULET Marie, COMMÈRE Philippe, WEINMANN Annie, PELTIER Christian, DEBRINSKI Fanny, CARON Jacques.

Absents : POLICE Sandrine, LAMZOUZI Mariam, ANDRÉ Sabine, CAILLIOT Jean-Claude

Secrétaire de séance : ROBBIQUE Catherine

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé et signé par les membres présents à cette réunion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Madame Catherine ROBBIQUE comme secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DETR / MISE EN CONFORMITÉ PMR ÉCOLE

Monsieur le Maire indique que les collectivités sont dans l'obligation de mettre aux normes, pour les personnes à mobilité réduite, les bâtiments communaux.

Dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmé, il convient d'effectuer des travaux de mise en conformité de la maternelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'effectuer les travaux de mise en conformité de la maternelle pour un montant H.T. de 9 605.47 €
- De solliciter une subvention au titre de la DETR afin d'aider au financement de l'opération
- Dit que le financement sera assuré de la façon suivante :
 - 1) Subvention au titre de la DETR
 - 2) Prélèvements sur fonds libres

Et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'opération.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DETR / SÉCURITÉ ÉCOLE / ALARME PMS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que dans le cadre du plan Vigipirate et afin de lutter contre d'éventuelles intrusions au sein de l'école et mettre aux normes l'alarme, il serait souhaitable de doter l'école d'un système de visiophone et d'un tableau de commande déporté pour l'alarme PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'effectuer les travaux de sécurité école et alarme PPMS pour un montant H.T. de 7 619,00 €
- De solliciter une subvention au titre de la DETR afin d'aider au financement de l'opération
- Dit que le financement sera assuré de la façon suivante :
 - 3) Subvention au titre de la DETR
 - 4) Prélèvements sur fonds libres

Et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'opération.

CONVENTION RD 123

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'aménagement de sécurité de la RD 123, un dossier de subvention a été déposé auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR. Les travaux s'effectuent sur la route départementale RD 123 qui dépend du Conseil Départemental de l'Oise. Ils doivent être soumis au Département qui émet un avis et des prescriptions.

Pour ce faire, la commune doit signer une convention générale de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'investissement à réaliser sur le domaine routier départemental en agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental de l'Oise.

CHOIX DU LOCATAIRE LOGEMENT COMMUNAL RUE SAINT LAZARE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la locataire a donné son congé pour le logement 141 rue Saint Lazare et qu'il y a lieu de procéder rapidement à l'attribution de celui-ci afin de pouvoir recouvrer des loyers. Une annonce a été mise sur le « bon coin ». Après s'être assuré de la solvabilité des candidats, deux dossiers ont été retenus. A l'issue de la visite du logement, les deux personnes se sont dites intéressées par cette location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote :

Dossier N° 1 : par 1 voix pour (COMMÈRE Philippe) et 2 abstentions (ROBLIQUE Catherine, CARON Jacques).

Dossier N° 2 : par 8 voix pour (DRICOURT Alain, SALLEZ Michel, PERRIN Arnaud, PAULET Marie, WEINMANN Annie, PELTIER Christian, DEBRINSKI Fanny) et 2 abstentions (ROBLIQUE Catherine, CARON Jacques).

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à partir du 01 février 2017, le logement communal 141 rue Saint Lazare à Monsieur et Madame VIGNOTTE CAUX.

Le montant mensuel du loyer est fixé à 670,00 Euros.

Une caution de 670,00 Euros sera demandée à la signature du bail.

PROJET DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, les droits et obligations des agents territoriaux définis par la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et par les statuts généraux et particuliers pris en application de cette loi. Conformément au pouvoir de direction et d'organisation des services de l'autorité territoriale, le présent règlement précise et complète les droits et obligations des agents territoriaux tels qu'ils résultent des lois et décrets.

- Le règlement intérieur est composé d'un règlement général et d'annexes spécifiques à chaque service. Le règlement intérieur est destiné à organiser la vie et les conditions d'exécution du travail dans la collectivité. Le présent règlement pourra être complété par des notes de services portant prescriptions générales et permanentes adoptées selon les mêmes formes et procédures que le présent règlement.

- Conformément aux prescriptions en vigueur, le règlement général fixe les règles générales relatives à l'organisation des services, celles relatives au comportement professionnel des agents, celles relatives à l'hygiène et la sécurité et les règles générales relatives à l'exercice du droit de grève.

- PROPOSE

- Le règlement intérieur pour chaque service.

- Ainsi proposé et accepté par le Conseil Municipal le 30 janvier 2017.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe qu'il a donné son accord à Madame REGNIER, Directrice de l'école, pour que les membres de l'association « Ensemble pour Béthisy-Saint-Martin » effectuent bénévolement dans la bibliothèque de l'école, l'aide aux devoirs pour les enfants des classes élémentaires.

Monsieur le Maire annonce que le 23 juin 2017, deux classes de l'école élémentaire (CE2-CM1 / CM1-CM2) se rendront au chemin des dames. Le matin, visite de la caverne des dragons et l'après-midi, visite guidée en car du chemin des dames. Le coût de la prestation sera de 250.00 €.

Monsieur le Maire fait part que dans le cadre du nouveau régime indemnitaire, un comité de pilotage va être créé. Il sera composé : du Maire, de la Secrétaire de Mairie, du responsable des agents techniques et de l'adjoint administratif.

Monsieur le Maire signale que pour la réfection de la butte de tir du Jeu d'Arc, le dossier est soumis à autorisation de l'Architecte des Bâtiments de France et que nous sommes dans l'attente de sa réponse.

Monsieur le Maire fait part que les brigades vertes vont passer dans la commune afin de reprendre tous les fossés et les entretenir.

Monsieur le Maire donne le compte rendu du Conseil de l'ARCBA, il indique le nom des élus de la commune afférents aux différentes commissions.

Monsieur Philippe COMMÈRE demande où en sont les démarches du propriétaire de la parcelle, rue de la Libération, pour compenser les zones humides. Monsieur le Maire lui répond que le Sous-Préfet a demandé que celui-ci monte un dossier. Il va se renseigner sur l'avancée du dossier.

Monsieur Philippe COMMÈRE aimerait que la commune se renseigne auprès de la SPA à GENNEVILLIERS. Il semblerait que celle-ci dans le cadre de la convention de mise en fourrière des animaux soit plus intéressante.

L'ordre du jour étant épuisé

La séance est levée à 20 heures 45

Affichage du compte-rendu le 06 février 2017

Alain DRICOURT, Maire :

Michel SALLEZ, 1^{er} Adjoint :

Damien PRUDHOMME, 2^{ème} Adjoint :

Catherine ROBLIQUE, 3^{ème} Adjoint :

Arnaud PERRIN, Conseiller :

Marie PAULET, Conseillère :

Philippe COMMÈRE, Conseiller :

Annie WEINMANN, Conseillère :

Christian PELTIER, Conseiller :

Fanny DEBRINSKI, Conseillère :

Jacques CARON, Conseiller :